

cales ? Et l'on ne trouverait pas étrange de voir certains hommes téméraires aborder la carrière de l'enseignement sans avoir préalablement étudié la constitution physique, mentale et morale de l'homme, et sans avoir réfléchi à la nature de l'enfant, de façon à connaître ses besoins, ses goûts, ses tendances, ce que peuvent ses facultés, et quelles sont les lois de leur développement naturel ? Si les conséquences immédiates d'une éducation donnée par un incapable sont moins apparentes que celles qui résultent de l'exercice de la médecine ou de la chirurgie, sans en avoir étudié la science, les suites éloignées n'en sont ni moins certaines, ni moins graves.

(A suivre.)

L'éducation et ce qu'elle doit être.

L'instruction pure et simple ne prévient pas le crime ; voilà une vérité d'observation que l'expérience et les faits confirment tous les jours. De tous les forfaits qui se commettent dans le monde civilisé, peu comparativement sont l'œuvre de gens illettrés. C'est ce que remarque le *Star*, et il n'est pas besoin de longues réflexions pour partager son avis.

Savoir lire, écrire et compter est chose excellente en ce qu'elle donne à qui la possède plus de facilité pour gagner honorablement sa vie. Mais cela ne sert de rien pour contenir les passions dans les limites de l'honnête et pour réprimer les mauvais instincts naturels.

L'instruction purement technique ou intellectuelle n'est pas un frein. Au contraire, elle peut devenir une source de danger en développant outre mesure les convoitises et les penchants déréglés chez l'homme qui, ayant plus de besoins que de moyens légitimes de les satisfaire, ne se sent pas arrêté par des considérations supérieures à celles que peuvent inspirer le respect humain ou la crainte de l'opinion, ou les dispositions du code pénal.

L'instruction qui n'est pas relevée, fortifiée par l'enseignement des lois morales, ne mène que trop souvent à des aberrations de jugement et à des écarts de conduite qui peuvent entraîner les plus grands désordres. Or, qu'est-ce que la morale si elle n'a pas pour principe et

pour sanction l'idée religieuse ? Ce n'est plus qu'un vain mot. La religion doit donc être la base et le couronnement de toute saine éducation.

D'où il suit que l'instruction seule n'est pas un élément préventif du crime, qu'elle le devient par une alliance intime avec la religion d'où la morale tire toute sa vateur, et l'ordre social sa garantie la plus sûre.

Ceux qui gouvernent actuellement en France, en Belgique, en Italie, professent une opinion toute contraire. Mais s'ils n'étaient pas animés du pire fanatisme, celui qu'inspire la haine de l'Eglise catholique, ils s'effraieraient des conséquences de leur système d'enseignement basé sur l'oubli de Dieu et la négation virtuelle de l'ordre surnaturel, sans lequel l'humanité ne serait plus, dans l'échelle des êtres, qu'une variété du règne animal. Un pareil système d'enseignement ne saurait former que des générations ignorantes du devoir, ouvertes à toutes les suggestions du mal, prêtes à tout faire.

Car quiconque n'a pas de croyance et ne craint ou n'espère rien du Ciel, est enclin à ne rien respecter sur la terre.

On signale le fait qu'en France, où l'instruction a fait d'immenses progrès depuis quarante ans, les crimes et délits ont plutôt augmenté que diminué. Et plus l'instruction s'est répandue dans le peuple, plus s'est accrue la proportion des criminels instruits. Dans la première partie de ce siècle, sur 100 criminels il y en avait 61 complètement ignorants contre 39 sachant lire et écrire.

Mais aujourd'hui, grâce à la diffusion des lumières, les chiffres sont renversés, la proportion est intervertie ; 30 pour cent des criminels sont dans l'ignorance, et le reste, 70 pour cent, ont reçu au moins l'instruction élémentaire ; 4 pour cent de ces derniers ont eu le bienfait, parfois fatal, d'une instruction supérieure.

Maintenant que l'enseignement religieux est proscrit, non seulement des établissements d'éducation secondaire, mais encore des écoles primaires sous le contrôle de l'Etat par la loi du 23 mars 1882, on peut s'attendre à des résultats encore plus tristes que ceux constatés pour cette période de quarante ans.

Car alors l'indifférentisme et la librepensée formaient plutôt l'exception que la règle dans les lycées ; tandis qu'à pré-